

Procès-verbal du Conseil général de Vugelles-La Mothe
du 15 juin 2023

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022
3. Démissions / Assermentations des nouveaux membres
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 2023-01 : Comptes 2022
6. Préavis n° 2023-02 : Arrêté d'imposition 2024
7. Préavis n° 2023-03 : Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois
8. Préavis n° 2023-04 : Révision de la convention intercommunale de la station d'épuration des eaux de Novalles et Vugelles-La Mothe
9. Nomination du Président et du Vice-Président du Conseil général
10. Nomination des membres du bureau du Conseil général
11. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion
12. Interventions individuelles

Prise de parole de la syndique :

La Municipalité a demandé la présence du préfet, lors de cette séance, à la suite de différents problèmes rencontrés lors de la précédente année.

Présences :

19 membres sont présents.

Lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 :

Pas de remarque.

Comme il manque exceptionnellement un scrutateur, Thérèse Brand prend ce rôle.

Vote : 17 oui, 0 non et 2 abstentions

Le procès-verbal est accepté.

Démissions / assermentations des nouveaux membres :

Démission de M. Luis Da Silva et de Mme Céline Maurer. Baptiste Wagnières lit la lettre de démission de Mme Maurer.

Communications de la municipalité :

Baptiste Wagnières indique que les interventions des conseillers ne se feront que sur les points qui vont être abordés par les municipaux. Les autres sujets seront discutés au point 12 « Interventions individuelles ».

Marie Christine Robba lit une lettre au nom de la Municipalité. Sont abordés le travail de la Municipalité ainsi que les diverses difficultés rencontrées lors de l'exercice précédent, le changement de la secrétaire municipale (reprise du poste par Mme Maurer Céline) ainsi que les projets concernant les puits des râpes et l'auberge. Un point est fait concernant les 10 événements qui ont été transmis à la gendarmerie en 2022. Pour terminer cette lettre, diverses dates de manifestations sont transmises à l'assemblée.

Pierre Beuret indique que l'eau est toujours de bonne qualité et que la Sagenord va augmenter le prix de l'eau pour 2024.

Stéphane Wegmüller indique n'avoir pas de point à discuter.

Lionel Cuche revient sur le sujet de la déchetterie et indique qu'il y aura probablement une hausse de la taxe. Cet élément sera discuté lors d'un conseil ultérieur afin de déterminer si les tarifs devront être modifiés. Afin de couvrir les coûts et de ne pas faire de bénéfice, il faudrait passer de 58CHF à 98CHF par habitant. Il ajoute que la structure de la place de jeux a été montée et est terminée.

Roland Mathieu, au sujet des bâtiments, mentionne un changement d'électroménager et des problèmes d'humidité dans un appartement du collège. Un projet de rénovation sera soumis au Conseil Général. La Municipalité est en attente d'offres pour les travaux restants.

Philippe Mottaz aimerait comprendre de quelle manière ont été communiquées les remontrances au sujet de la Municipalité. Marie Christine Robba indique que celles-ci ont été faites d'une manière nominative et par écrit.

Philippe Mottaz, au sujet de la déchetterie, aimerait des négociations avec Orges car cette dernière a plus d'habitants et qu'il y a une augmentation des volumes de déchets. Les habitants d'Orges sont les initiateurs de la problématique de l'augmentation des déchets. Si cela devient trop restrictif, des dépôts sauvages risquent de se présenter. Lionel Cuche indique que Orges paie déjà plus que Vugelles car les coûts sont basés sur le nombre d'habitants. Philippe Mottaz ajoute qu'il y a aussi un problème avec les gros volumes et que la déchetterie n'est pas adaptée actuellement. Lionel Cuche mentionne que pour de gros volumes, il sera possible de passer par la STRID, mais en imputant les coûts à la charge de l'habitant (déchets hors norme). En cas de gros volumes, il faudrait aviser la Municipalité afin de discuter des modalités. Cette dernière pourra mettre à disposition une carte permettant de payer moins cher car il s'agira de celle de la commune.

Philippe Mottaz, au sujet de l'eau, constate fin janvier 2023 que les routes ont été éventrées et que les conduites ont été de nouveau remplacées. Il souhaiterait également aussi avoir un retour sur les recherches de fuites d'eau. Pierre Beuret indique que la fuite

était chez un particulier et donc les coûts sont à sa charge. Philippe Mottaz indique qu'il faut entretenir le réseau d'eau afin d'éviter de futurs frais. Pierre Beuret indique que le couvercle cassé en face du restaurant est dû aux poids lourds qui passent à cet endroit. Cette problématique n'est pas liée à l'entretien.

Wilma Ciacomarra aimerait savoir s'il va être possible de limiter le prix de l'eau. Pierre Beuret indique qu'en raison de la fuite décelée trop tardivement, le coût a augmenté. La Sagenord n'a pas eu le choix de reporter les coûts. Philippe Mottaz indique que le prix de l'eau est le plus cher des communes environnantes. Pierre Beuret explique pourquoi le prix de l'eau est plus élevé qu'ailleurs. Les coûts du réseau sont divisés par le nombre d'habitants.

Préavis n° 2023-01 : Comptes 2022:

Marie Christine Robba lit, en préambule, le rapport de la fiduciaire.

Léa Beuret rapporteur de la commission, en l'absence d'Hugo Derungs, remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Marcel Beuret remercie le boursier et la Municipalité pour la mise à disposition du bilan. Il demande un complément d'informations sur le compte relatif aux passifs transitoires. Il s'inquiète du retrait de l'argent des fonds de réserve et que la commune soit dans le rouge dans les années qui viennent. La Municipalité est bien consciente de la situation.

Michel Bonnefoy aimerait connaître le coût du rapport de la fiduciaire. La Municipalité indique que cela a coûté 2900CHF. Il ne comprend pas cette dépense. Philippe Mottaz demande à quelle fréquence la Municipalité fait appel à ce type d'audit. Il trouve que cela n'est pas un bon système et coûte trop cher. Marie Christine Robba indique qu'il est conseillé de faire cela chaque année. Monsieur le préfet réagit aux 2 interventions et donne un complément d'informations sur ce sujet.

Thérèse Brand demande pourquoi il n'y pas de taxes de séjour. La Municipalité indique qu'elle n'est pas mise au courant des séjours et qu'elle ne peut donc pas les intégrer au bilan. Une procédure est en cours pour obtenir ces chiffres.

Philippe Mottaz, au point 21.330, aimerait comprendre ce qui a été liquidé. Pas de transmission des noms par la Municipalité.

Philippe Mottaz, à la ligne 9 relative aux amortissements, aimerait savoir pourquoi ce montant est au budget 2022. Le montant ne sera plus visible le mois prochain.

Baptiste Wagnières aimerait avoir des informations sur les subventions cantonales concernant le cours d'eau. Pierre Beuret indique que la commune touche 60% en cas de travaux mais que ceux-ci n'ont pas été faits.

Rudolf Brand s'étonne de la différence du montant des charges concernant les manifestations et aimerait savoir à quoi cela correspond. Il s'agit de la fête du 1^{er} août, de l'apéro des pompiers ainsi que du repas du Conseil Général.

Rudolf Brand demande à quoi correspond le montant de la Sagenord et pour quelle fuite cela concernait. Pierre Beuret indique que la fuite n'a pas été trouvée assez rapidement et après des recherches supplémentaires par Lionel Cuche et Stéphane Wegmüller, il a été possible de l'identifier.

Baptiste Wagnières, concernant le point 58 relatif aux temples et cultes, constate une augmentation importante des coûts. Il indique qu'il n'y avait qu'une porte à faire mais rien de plus et donc il s'étonne de cette différence. Il demande ce qui a entraîné ces coûts supplémentaires. Pierre Beuret indique qu'il a passé beaucoup d'heures pour l'arrosage et que le pas de porte a été réalisé. Philippe Mottaz fait remarquer que les frais de gestion (frais énergétiques pour chauffer tous les temples et salles de la paroisse) expliquent la forte augmentation du budget.

Vote :

Article 1 : L'exercice 2022 présente les résultats suivants :

Total des charges : CHF 537'138.51

Total des revenus : CHF 549'448.29

Excédent des revenus : CHF 12'309.78

17 oui, 0 non et 2 abstentions

Article 2 : Le Conseil général donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2022 et à la Commission de gestion pour son travail.

17 oui, 0 non et 2 abstentions

Le préavis est accepté.

Préavis n° 2023-02 : Arrêté d'imposition 2024:

Pas de complément d'information de la part de la Municipalité.

Léa Beuret rapporteur de la commission remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Pas de questions de la part des conseillers.

Vote :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2024 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

19 oui, 0 non et 0 abstentions

Article 2 : L'approbation par le Conseil d'Etat est réservée.

19 oui, 0 non et 0 abstentions

Le préavis est accepté.

Préavis n° 2023-03 : Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois:

Pas de complément d'informations de la part de la Municipalité.

Léa Beuret rapporteur de la commission remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Rudolf Brandt aimerait savoir si l'intégration des Jeunes-Sapeurs Pompiers va faire augmenter le budget. Pierre Beuret indique qu'il y aura certainement une petite augmentation. La répartition se fait à 90% par habitants et à 10% par la valeur ECA.

Philippe Mottaz fait remarquer que David Brand a quitté les pompiers après 13 ans de service. Un présent lui sera offert par la Municipalité.

Vote :

Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunale lors de la séance du 22 septembre 2022.

19 oui, 0 non et 0 abstention

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunale lors de la séance du 22 septembre 2022.

19 oui, 0 non et 0 abstention

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

19 oui, 0 non et 0 abstention

Le préavis est accepté.

Préavis n° 2023-04 : Révision de la convention intercommunale de la station d'épuration des eaux de Novalles et Vugelles-La Mothe:

Pas de complément de la part de la Municipalité.

Léa Beuret rapporteur de la commission remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Michel Bonnefoy indique que de la boue est déversée par les autres communes dans la rivière.

Rudolf Brand aimerait savoir si la répartition par habitant est bloquée. Non cela est revu en début d'année précédente, selon l'article 9.

Philippe Mottaz remercie pour les compléments d'information qui ont été apportés à ce préavis.

Rudolf Brand, à l'article 14, se questionne sur le fait que ce soit un devoir ou un droit.

Philippe Mottaz questionne par rapport à la gestion de la station d'épuration et demande qui est l'intendant de la station d'épuration. Il s'étonne que cette personne soit de nouveau à ce poste. Stéphane Wegmüller indique que c'est Olivier Balimann, qu'il y a un cahier des charges et celui-ci est respecté.

Vote :

Article 1 : La révision de la convention intercommunale de la station d'épuration des eaux de Novalles et Vugelles-La Mothe est adoptée.

19 oui, 0 non et 0 abstention

Article 2 : La révision de cette convention entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

19 oui, 0 non et 0 abstention

Le préavis est accepté.

Nomination du Président et du Vice-Président du Conseil général :

Baptiste Wagnières se représente à ce poste. Pas d'autre candidature.

Baptiste Wagnières est réélu à ce poste.

Wilma Ciacomarra se représente à ce poste. Pas d'autre candidature.

Wilma Ciacomarra est réélue à ce poste.

Nomination des membres du bureau du Conseil général :

David Brand et Marcel Beuret se représentent en tant que scrutateurs.

Adrien Bresolin et Hugo Derungs se représentent en tant que scrutateurs suppléants.

Ils sont tous les 4 réélus à leurs postes respectifs.

Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion :

Election d'un suppléant, Adrien Bresolin se présente.

Adrien Bresolin est élu comme membre suppléant.

Interventions individuelles :

Lionel Cuhe remercie Messieurs Alain Seletto et Ivan Robba pour l'aide au montage de la place de jeux. Thérèse Brand souhaiterait que les vis de la structure soient revissées.

Les chiens sont-ils autorisés sur la place de jeux ? Oui mais les maîtres doivent s'assurer que les chiens soient sous contrôle. Alain Seletto indique que dans le cimetière, les chiens doivent être tenus en laisse. Wilma Ciacomarra demande s'il ne faudrait pas mettre un panneau d'interdiction pour les chiens. Lionel Cuhe ajoute qu'il a remarqué un panneau (« merci de ramasser ses crottes ») et l'a enlevé. S'il faut mettre un panneau, ceci doit se faire en accord avec la commune et il ne doit pas y avoir d'installations de panneaux sauvages. Baptiste Wagnières demande si le respect de la place de jeux s'est amélioré. Lionel Cuhe indique que la Municipalité a constaté des dégâts après moins de 3 mois. Baptiste Wagnières demande s'il ne faudrait pas faire un tout ménage pour rendre attentif les parents à ce point. Philippe Mottaz se demande s'il ne faudrait pas améliorer la toiture de la petite maison.

Philippe Mottaz s'inquiète de la qualité des routes de la commune. Il souhaiterait que ce problème soit corrigé avant l'hiver. Stéphane Wegmüller indique que des appels d'offres ont été faits. Toujours à ce sujet, Philippe Mottaz demande qui doit s'occuper de tailler les haies au bord des routes. Il demande de sécuriser l'ancienne place de jeux (en face de chez Pierre Beuret) en remettant les barrières.

Alain Seletto précise au sujet du piquetage de la zone S1 qu'il n'est pas nécessaire de le faire tant que c'est indiqué sur un plan. En cas de conflit avec d'autres zones, le piquetage deviendra nécessaire. Par rapport à la STEP et à la faune piscicole : lors d'une pollution agricole d'origine accidentelle, il peut y avoir une perte de tous les poissons. Lors du retour des poissons, ceci indique que la qualité de l'eau est de nouveau suffisante. La STEP de Sainte-Croix déverse les eaux claires de surface mais s'il y a de gros orages, il est possible que la STEP n'arrive pas à suivre. Il n'est pas possible de déverser des boues et d'avoir une faune piscicole. La STEP de Sainte-Croix va essayer d'améliorer cette situation

mais elle ne procède pas à des dégazages. Baptiste Wagnières le remercie pour ses informations.

Baptiste Wagnières demande si un conseiller peut venir pour les votations du dimanche 18 juin 2023. Michel Bonnefoy sera présent en tant que scrutateur.

Baptiste Wagnières demande des informations concernant le 1^{er} août. La Municipalité demande quelle date arrange le plus les conseillers via un petit sondage à main levée. Le choix s'est porté sur le 31 juillet 2023.

Baptiste Wagnières demande s'il est prévu que la fontaine du collège soit refaite. Roland Mathieu indique que des devis sont en cours pour l'installation d'un liner et que refaire le bassin couterait trop cher (environ 16-17'000CHF).

Philippe Mottaz revient sur le 1^{er} août et trouve qu'il n'est pas judicieux de faire un feu d'artifice. La Municipalité indique que cela n'est plus d'actualité depuis plusieurs années.

Philippe Mottaz n'est pas satisfait de la gestion de la Municipalité.

Baptiste Wagnières demande un complément d'informations concernant la grille en face de la guérite. Est-ce à l'armée de s'en occuper. De plus, qu'en est-il de l'installation de l'antenne 4G/5G. Stéphane Wegmüller indique qu'elle devrait entrer en fonction en automne 2023.

Marcel Beuret fait de la publicité pour l'abbaye d'Orges (250^e anniversaire) et indique que tous les habitants de Vugelles – La Mothe sont cordialement invités à y participer.

Madame Cherpillod demande s'il est possible de recevoir le procès-verbal à l'avance ou de l'avoir à disposition sur le site Internet de la commune. Baptiste Wagnières demande si tout le monde est d'accord qu'il soit diffusé à l'avance sur le site de la commune. Oui à l'unanimité. Philippe Mottaz ne comprend pas pourquoi le PV devrait être imprimé.

Michel Bonnefoy demande si une séance du conseil général sera prévue concernant les différents points liés à l'armée dont la question du restaurant. La Municipalité indique qu'il y aura peut-être un conseil extraordinaire avant la fin de l'année.

La séance est levée à 22h08.

Le Président

Le Secrétaire